

**Extrait du registre des délibérations de la Commune de Ravel****N° 11-2026**

Séance du 23 Février 2026

Le 23 février 2026, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de CIERGE Michello, Maire

Présents : Mme CIERGE Michelle, Maire, Mmes : AMELOT Elianc, Mmc DA COSTA Géraldine, GOUTTE Christelle, MICHEL Sonia, ORLANDO Karine, VOLDOIRE Gaelle

Mr : BLANC Didier, BROUSSE René, DURAND Frédéric, GOUTEFANGHEAT Éric, NERON Éric, PROMPT Grégory, VERDIER Jean-Michel

Excusé :

Excusés ayant donné procuration :

Secrétaire de séances : Melle MICHEL Sonia

VOTE : En exercice : **14** Présents : 14 / Représentés : Votants : **14**

Pour : 14

Contre :

Abstention :

**Objet : VENTE D'UNE PARTIE DE PARCELLE APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE
SITUEE AU LIEU-DIT LE GRAIN**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que :

- suite à la demande d'achat de Monsieur et Madame Jean-François COUTURIER en date du 7 octobre 2019, portant sur une proposition d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée A910, appartenant au domaine privé de la commune,
- suite au courrier de la commune en date du 24 octobre 2019 proposant la cession une bande de terrain d'une largeur comprise entre 4 à 6 mètres,
- suite au courrier de confirmation du 02 avril 2021 confirmant la vente d'une bande de terrain d'une largeur de 10 mètres, représentant une surface d'environ 700 mètres carrés, précisant que les frais de mutation, d'acte administratif et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur et que le prix est estimé à 0.70€/m²,
- suite au document d'arpentage 21-6103 établi le 08 octobre 2021 par Mr HUBERT Didier, Géomètre-Expert à THIERS qui détermine la surface vendue à 6 a 68 ca,
- le conseil municipal, après en avoir délibéré :

✓ **APPROUVE** la cession à Monsieur et Madame Jean-François COUTURIER d'une bande de terrain d'une largeur de 10 mètres, issue de la parcelle cadastrée section A n° 910, pour une surface de 6 a 68 ca, au prix de 0,70 € par mètre carré ;

- ✓ **DIT** que l'ensemble des frais afférents à cette cession (géomètre, acte administratif, frais de mutation) sera supporté par les acquéreurs ;
- ✓ **AUTORISE** Madame le Maire à recevoir et à authentifier l'acte administratif de vente ;
- ✓ **DÉSIGNE** Monsieur le Premier Adjoint pour représenter la commune lors de la signature dudit acte.

La secrétaire de séance

MICHEL Sonia



Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Ravel, le 23 février 2026

Signé par Michelle CIERGE, Maire

